

Présentation de **FINANCE SÉLECTION**



Ce document conforme à l'article 325-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et à la loi N° 2005-1564 du 15 décembre 2005 tient lieu de document d'entrée en relation.

Finance Sélection est une SAS de conseil en gestion de patrimoine au capital de 126 320 € créée en 1999 et inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro RCS B 424 354 223 (SIREN N°377 907 977) et dont le siège social est situé au 9 av. Percier, 75008 PARIS. Téléphone 01 47 20 33 00 - info@finance-selection.fr

Finance Sélection bénéficie d'une assurance responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière souscrite auprès de COVEA RISKS, (contrat n° 112 786 342), couvrant le démarchage bancaire et financier.

Finance Sélection est membre de la **Chambre des Indépendants du Patrimoine** (adhérent CA 2548), association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et est enregistrée en tant que :

- Conseil en Investissements Financiers (CIF) sous le N° A254800
- Démarcheur Bancaire et Financier sous le N° 2050900372VB notamment pour les opérations, produits et services des établissements suivants : 123 Venture, A Plus Finance, Alto Invest, Arkéon Finance, Audacia, Ciloger, Edmond de Rothschild IP, Inter Gestion, Nextstage, OTC A M, Odyssee Venture, Perial Placements, Sigma Gestion, Sofidy SA, Truffle Capital, Vatel Capital...
- Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement (IOBSP) sous le N° 1052832122 YM



**Chambre
des indépendants
du patrimoine**

Courtier en assurance : Finance Sélection est inscrite sur le Registre des Intermédiaires en Assurances (ORIAS) sous le n°07 001 799. Elle est positionnée en tant que courtier en assurance en catégorie B, n'étant pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et elle peut notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants : E-cie Vie, Spirica, Générali Patrimoine, Oradéa Vie, Avip, ... Vous pouvez vérifier à tout moment notre immatriculation sur le site www.orias.fr ou par courrier adressé à son attention au 1, rue Jules Lefebvre 75311 Paris CEDEX 9.

Finance Sélection est également membre du SFAC (Syndicat Français des Assureurs Conseils)



Rémunération : Finance Sélection est directement rémunérée par les banques, sociétés de gestion ou les compagnies d'assurances par une rétrocession d'une partie des frais de gestion annuels au titre du contrat et d'une partie des frais de gestion des SICAV/FCP. Lorsque la prestation de CIF sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, le Conseil en Gestion de patrimoine Indépendant pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50 % de celui-ci qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement Général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du CIF, communication d'informations plus précises auprès des établissements teneurs du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

Lien capitalistique ou commercial significatif avec un établissement promoteur de produits : Amiral Gestion.

Conseiller en investissements immobiliers : transactions sur immeuble et fonds de commerce - Carte T N°T12383 délivrée le 12/06/2009 à la SAS Finance Sélection Immobilier, filiale de Finance Sélection.

Traitement d'éventuels différends : **Finance Sélection** dispose d'un service de traitement de toute réclamation à l'adresse suivante : 9 avenue Percier - 75 008 Paris en cas de litige, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable, puis en second lieu d'informer la Commission Arbitrage et Discipline de la Chambre des Indépendants du Patrimoine (52 rue de Ponthieu, 75 008 Paris). En cas d'échec, le litige pourra être porté devant les tribunaux.

L'autorité de contrôle de **Finance Sélection** est l'Autorité de Contrôle Prudentiel dont les coordonnées sont les suivantes : ACP - 61 rue Taitbout 75 436 Paris cedex 09.

250 000 familles font confiance aux **2 300** conseils en gestion de patrimoine indépendants agréés par la Chambres des Indépendants du Patrimoine.

Charte



Face à vous un professionnel qui s'engage à

- respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel.
- agir avec loyauté, compétence, diligence et indépendance au mieux des intérêts de ses clients.
- maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire.
- s'enquérir de la situation globale de son client, de son expérience et de ses objectifs avant de formuler un conseil.
- avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige.
- communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération.
- respecter le secret professionnel, et s'interdire de recevoir des fonds en dehors des honoraires qui lui sont dus.

FINANCE SELECTION

SAS au capital de 126 320€ - 9 avenue Percier - 75008 Paris

Tel: 01 47 20 33 00 - Fax : 01 47 20 84 41 - info@finance-selection.fr

RCS PARIS B : 424 354 223 - TVA Intracommunautaire : FR 524 243 542 230 0028 - Conseil en Investissements Financiers (CIF) N°A254800
Démarcheur Bancaire et Financier : N°2050900372VB - Courtage d'assurances : ORIAS N°07 001 799

mes-placements.fr • mes-placementsvie.fr • mes-fcpi.fr • mes-scpi.fr • mes-perp.fr • nos-sofica.fr